



NAO* 2012 : Dommage !!!

(*Négociation Annuelle Obligatoire)

Lille, le 4 septembre 2012

Comme nous l'annoncions dans notre tract du 11 juin dernier, **Sud** s'engageait à signer l'accord NAO si notre principale proposition, soit la mise en place **d'un salaire minimum de 1500€ net par mois x 13 était, retenue.**

Si les débuts des négociations semblaient quelque peu prometteurs, les patrons ont très vite dénaturé l'idée même d'un salaire minimum décent à la fin de la période d'essai pour tous et sans autre condition.

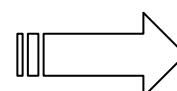
Propositions patronales : toujours les mêmes travers

La délégation patronale a préféré comme à l'accoutumée (on ne change pas les mauvaises habitudes) contenter certains partenaires avec des propositions annexes qui hélas ne permettent pas à tous les salariés de vivre décemment de leurs salaires.

- Passage d'un droit de réservation de 10 à 15 berceaux pour toute la CENFE !!! (voir notre tract du 11 juin)
- Revalorisation de la participation employeur dans le cadre de la prime transport.
- Mise en place d'une plateforme recensant les souhaits de rapprochement des salariés (ce qui n'engage en rien la direction).
- Prêt à la consommation avec un taux moyen client réduit de 30% au lieu de 20% pour l'achat d'un véhicule propre (L'URSSAF autorise jusqu'à 30% de réduction sur l'ensemble des prêts)
- Prise en charge employeur à 70% des titres CESU pour les salariés ayant un enfant âgé de moins de 6 ans.
- Une augmentation de la subvention du CE de 0.175 point passant la subvention à 1.25% de la masse salariale quand la moyenne des caisses est de 1.50%
- Une augmentation de 800h de délégation pour le trésorier du Comité.

Le reste des mesures ne sont que des engagements d'ouverture de négociation sans obligation d'aboutir.

Cette pseudo négociation se conclut par la volonté des patrons à faire valider des propositions peu couteuses et pour la plupart défiscalisées faisant ainsi financer une partie de leurs propositions par la collectivité.



Un salaire décent pour tous !

Notre proposition principale qui consiste à garantir aux salariés un salaire minimum décent afin d'être autonome et de subvenir aux besoins vitaux de leur famille n'a pas trouvé écho malgré notre insistance et notre pugnacité bien connue.

Notre combat ne fut pourtant pas vain même si le frémissement patronal est loin de l'objectif initial d'un salaire décent minimum.

Face à nos arguments et notamment l'obligation morale qu'une entreprise comme la CENFE ne doit plus compter parmi ses salariés des travailleurs pauvres, sur le phénomène des départs des nouveaux embauchés et sur la difficulté de recruter, la direction s'est senti obligée de faire des propositions, à minima malheureusement sur le sujet :

- Mise en place d'un salaire de 24 300€ bruts annuels dès la fin de la période d'essai soit 565 € bruts annuels de plus que la ram d'un T3. Merci patron !!!
- **Passage à 25 000€ bruts mini au bout d'un an si appréciation positive du manager et de la DRH !!!**

Comme vous le constatez on est loin des 1 500€ net minimum x 13 (soit 26 350€ bruts annuels) pour tous !

A une urgence sociale, la direction ne peut s'empêcher d'y opposer **une validation managériale individuelle** qui se traduira, comme on le connaît depuis des années notamment avec les temps partiels, par du chantage à la bâtonnite et un asservissement des nouveaux embauchés.

Sud ne peut cautionner la transformation d'un salaire minimum en un salaire minimum au mérite, érigé en moyen de pression supplémentaire et donc ne signera pas cet accord !

Sud est fier d'avoir fait bouger les lignes patronales quant à l'idée même d'un salaire minimum. Cependant, la direction au moment de la conclusion d'un accord, ne va pas au bout de la logique, vraisemblablement pour des considérations purement idéologiques et rend impossible sa ratification.

Nous restons persuadés, à Sud que notre revendication d'un salaire minimum de 1 500€ net/mois x 13 (26 350 € bruts annuels) et sans qu'il soit besoin de repasser sous les fourches caudines, est juste, réaliste et atteignable ...

La NAO 2012 est close. Cependant tout espoir n'est pas perdu : le temps de la grève est ouvert !

Délégués syndicaux Sud CAISSE D'EPARGNE NFE :
Bernadette KONIECZYNSKI 06.50.83.95.90 - Jean-François LARGILLIERE 06.70.48.58.40
Alain BAUDRY : 06.25.05.73.39- Jérémy BAUDUIN 06.10.75.88.31
Nora TONKIN 03.20.24.67.80 - Bruno HOUDART 06.13.13.82.82
Tél/Fax : 03.20.24.67.80 Email : syndicat-sud-cenfe@orange.fr
www.sudce.com